



## MOTION

**Auteur** PLR/FDP, par Damien Revaz et Thomas Birbaum  
**Objet** Doter l'Etat d'un vrai système de gestion énergétique des bâtiments  
**Date** 09/05/2022  
**Numéro** 2022.05.157

La transition énergétique est un moyen de lutter contre le réchauffement climatique. Elle vise à diminuer la consommation d'énergie et à substituer les énergies renouvelables aux énergies fossiles afin de réduire progressivement les émissions de gaz à effet de serre.

En Suisse, le parc immobilier compte pour une part très importante de la consommation d'énergie. Selon l'OFEN, environ 70% de la consommation énergétique des bâtiments est imputable au chauffage. Connaître l'état énergétique d'un bâtiment est indispensable pour prendre conscience de la nécessité de sa rénovation et pour déterminer les mesures prioritaires.

A ce jour, l'Etat du Valais ne connaît pas précisément les consommations de chaque bâtiment (chauffage, eau chaude, électricité) et ne dispose pas de chiffres cohérents sur les parts du mix de chauffage pour environ 400 bâtiments, propriétés de l'Etat et gérés par le SIP et le Fonds FIGI. L'Etat n'est ainsi pas en mesure de planifier l'assainissement de son parc immobilier.

Certes, un nouvel outil est en cours d'implémentation, mais la situation actuelle souligne les lacunes de l'Etat qui manque d'objectifs et d'outils dans la gestion énergétique des bâtiments existants. Un système de gestion énergétique pour les bâtiments publics servirait à améliorer la transparence sur les données de consommation d'énergie, à réduire les consommations, à améliorer la performance des bâtiments, à mieux cibler et choisir les actions prioritaires et finalement à faire des économies.

### Conclusion

Le Conseil d'Etat est invité à présenter une proposition pour compléter la législation en vigueur en prévoyant, pour le parc immobilier de l'Etat, une base légale :

1. définissant des objectifs concrets de réduction de la consommation d'énergie et d'augmentation du recours aux énergies renouvelables avec la mise en oeuvre d'une stratégie et d'un plan d'action ;
2. instaurant un véritable outil de gestion énergétique des bâtiments avec en particulier la collecte et le traitement des données énergétiques ;
3. prévoyant la publication régulière des données collectées et des mesures prises.